

* La somme restante soit Euros, sera expédiée au maximum 1 semaine avant le début du séjour à l'adresse suivante :

M/Mme FUZEAU
115, chemin d'orgueil
31620 FRONTON

* Une caution de 200 euros sera demandée à la remise des clés. Celles-ci sont à retirer à partir de 16 heures le jour d'arrivée.

Elle sera intégralement restituée au locataire à son départ sauf dans les cas suivants :

- Ménage non fait : une retenue forfaitaire de 80 euros sera effectuée.
- Perte des clés : une retenue forfaitaire de 25 euros sera effectuée.
- Détériorations ou disparitions d'objets : les frais réels de remise en état ou de remplacement seront déduits de la caution.

Dans ces 3 cas, le solde de la caution sera restitué au locataire dans le mois suivant le dernier jour de la location. Si la caution s'avère insuffisante, le locataire s'engage à parfaire la différence.

Interruption du séjour

En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement, hormis le dépôt de garantie dans les conditions ci-dessus.

Conditions d'annulation

* Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée, avant l'entrée en jouissance. En règle générale, les arrhes restent acquises au propriétaire, toutefois elles seront restituées quand le meublé aura pu être reloué pour la même période et au même prix, diminuées de 25 % de frais de dossier.

* Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat ou n'a pas soldé le prix du séjour au maximum 1 semaine avant le début de la location, passé un délai de 24 heures et sans avis notifié au propriétaire, le présent contrat est considéré comme résilié, les sommes versées restent acquises au propriétaire et celui-ci pouvant disposer de son meublé.

Assurances

Le locataire est tenu d'assurer le local qui lui est loué. Il doit donc vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances). Dans l'hypothèse contraire, il est souhaitable qu'il s'informe auprès de son assureur.

Le présent contrat est établi en deux exemplaires.

Fait le :
A : FRONTON
Le propriétaire : M/Mme FUZEAU
Signature
Précédée de (lu et approuvé)

Fait le :
A :
Le locataire :
Signature
Précédée de (lu et approuvé)